

Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Philippe de Rougemont, Yves Herren et Uzma Khamis Vannini: «Boire et manger pour préserver la santé des élu-e-s et celle de la planète».

6 juin 2023

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette résolution a été renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 2 novembre 2022. La commission l'a étudiée, lors des séances des 16, 23 novembre et 7 décembre 2022, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Caroline Pascal-Suisse, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que préserver la santé humaine est un enjeu central de santé publique avec des coûts pour la garder largement inférieurs aux coûts des traitements curatifs;
- que l'alimentation, et en particulier les boissons, a un impact colossal sur la santé humaine. L'être humain est constitué de 70% d'eau. Les boissons agro-industrielles sont une majeure source de sucre, d'alcool et d'additifs qui ont des impacts délétères sur notre santé: ils déclenchent des cancers, sont liés aux attaques cardiaques, au diabète, à l'hypertension;
- que la chaîne alimentaire, et en particulier la fabrication des boissons industrielles, contribue au changement climatique par le transport de poids très lourds, le packaging, les infrastructures de stockage et le circuit de la filière qui omet la réutilisation des contenants;
- qu'il est fondamental que les élu-e-s bénéficient d'une alimentation qui préserve leur santé et celle de la planète car ils et elles constituent des exemples dont peuvent d'inspirer les concitoyen-ne-s et le public en général;
- que les élu-e-s boivent et mangent lors des séances de commissions;
- que la Ville de Genève a adopté une charte pour l'alimentation durable,

le Conseil municipal s'engage à s'assurer que les élu-e-s bénéficient lors des séances de commissions d'une alimentation qui préserve leur santé et celle de la planète, ce qui signifie concrètement:

- 1) des repas constitués de produits locaux, de saison, non transformés, sans additifs (en particulier sans colorant, sans conservateur);
- 2) des boissons fraîches, sans additifs (en particulier sans colorant, sans conservateur, sans sucre ajouté), sans alcool et locales.

Séance du 16 novembre 2022

La présidente demande quand se passera l'audition de M. Ruyschaert.

M^{me} Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal, répond que l'audition aura lieu la semaine prochaine avec la motionnaire de la M-1649.

La présidente demande si elle fait voter l'audition d'un ou d'une conseillère administrative, en l'occurrence la maire.

Une commissaire propose de lier les objets.

La présidente répond qu'ils ne sont pas habilités à le faire, seuls le Bureau et les chefs de groupe peuvent lier les objets. Pour les auditions, il est possible de faire cette proposition.

Un commissaire ajoute qu'il serait bien de valider la maire comme audition du Conseil administratif pour traiter rapidement les objets si aucune autre audition n'est nécessaire.

Une commissaire propose l'audition du conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 et de l'environnement par rapport au second objet.

Vote sur l'audition de la maire, M^{me} Barbey-Chappuis

L'audition de la maire, M^{me} Barbey-Chappuis, est acceptée à la majorité des membres présents, soit par 10 oui (1 Ve, 2 S, 1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC) contre 1 non (EàG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Vote sur l'audition de M. Gomez

L'audition de M. Gomez est acceptée à la majorité des membres présents, soit par 9 oui (2 Ve, 2 S, 3 PLR, 1 LC, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 1 LC, 1 MCG, 1 S) et 1 abstention (Ve).

Une commissaire propose de lier la M-1649 et la R-292 dans le cadre des auditions.

Vote sur le traitement simultané de la motion M-1649 et de la résolution R-292

Le traitement simultané est accepté à l'unanimité.

La présidente informe que l'audition de M. Ruyschaert est prévue et agendée pour la semaine prochaine. L'organisation des auditions se fera en fonction de la disponibilité des membres du Conseil administratif et si d'autres auditions seront sollicitées. Les membres de la commission soumettront cas échéant la demande de M^{me} Bonnet-Mérier puisque la motion M-1649 et la résolution R-292 sont liées, si elle souhaite que la FEGPA soit auditionnée pour les deux ou juste pour une.

Séance du 23 novembre 2022

Audition de M. Denis Ruyschaert, résolutionsnaire

M. Ruyschaert présente cette résolution qui a deux angles. Le premier angle est de préserver la santé des élu-e-s. Le deuxième angle est que les élu-e-s fassent leur part par rapport à la préservation de l'environnement de la planète.

Il explique que ces cinquante dernières années, l'agro-industrie s'est développée et a réussi à imposer un certain nombre d'édulcorants et de conservateurs. Par exemple, pour les sucres édulcorants, qui sont les additifs alimentaires qui ont des goûts sucrés, il y a le développement de l'aspartame, de l'acésulfame de potassium E950, qui a un pouvoir sucrant 200 fois supérieur à celui du sucre, et aussi de la saccharine E954 qui est en réalité du goudron, de l'huile de houille avec un pouvoir sucrant 3 à 400 fois supérieur à celui du sucre. Ces édulcorants sucrés ont des impacts sérieux sur le microbiote de notre duodénum. L'être humain n'absorbe pas directement les aliments, ils sont d'abord digérés grâce à toute une série de bactéries qui vont diviser les différents glucides, protéides et lipides.

Ces édulcorants perturbent le fonctionnement de ces microbiotes et par conséquent perturbent l'arrivée des nutriments dans le circuit sanguin. Il est connu qu'il y a des troubles gastro-entériques, des problèmes d'allergie et que cela résulte à long terme sur des cancers prématurés, des maux de tête, des dérèglements hormonaux de métabolisme comme le contrôle de la glycémie qui est changé. Ce sont des problèmes à long terme sur lesquels des débats scientifiques disent que c'est vrai sans l'être tout à fait. La réalité est que ces produits de l'agro-industrie issus de ces trente dernières années n'ont rien à faire dans un régime alimentaire et ont été rajoutés pour leur pouvoir sucrant.

Concernant les conservateurs, le plus connu est le nitrite de potassium qui permet d'avoir une couleur rose pour le jambon et qui permet sa conservation. Cela rend ces produits plus appétants alors qu'en réalité ils ne servent à rien, ces nitrites ont des problématiques à long terme puisque combinés avec les acides

aminés, qui sont les constituants des protéines, ils forment des nitrosamines qui ont des problèmes cancérigènes. À cause du lobby de l'agro-alimentaire, il y a cette idée que ce n'est pas tout à fait un problème.

M. Ruyschaert continue en disant que la chaîne de production a phagocyté la production jusqu'à consommer l'ensemble des acteurs. Les premiers qui ont été phagocytés sont les paysans suisses qui sont passés de 9% à moins de 3% en l'espace de ces 30-40 dernières années et un tiers de moins ces vingt dernières années car ils ne parviennent pas à avoir des revenus assez conséquents et doivent ainsi céder leurs productions aux géants de l'agro-alimentaire. Ces géants de l'agro-alimentaires sont des multinationales et emploient près d'un milliard de personnes, près d'un tiers de la main-d'œuvre mondiale. Ce sont essentiellement des géants américains ou européens, les plus grands sont British Food, Coca-Cola, General Mills, Danone, Kellogg, Nestlé.

Ces géants de l'agro-alimentaire n'agissent pas seuls mais en synergie avec l'agrochimie qui a aussi été concentrée au niveau mondial. Il y a six entreprises qui font en tout 65% du marché mondial des pesticides, elles sont basées en Suisse, en Allemagne ou aux États-Unis. Ces mêmes entreprises font des analyses alternatives pour expliquer que ce n'est pas tout à fait un problème et les législateurs se retrouvent entre deux feux. Donc il y a l'Union européenne qui sort des informations presque contradictoires en disant qu'il y a des risques de cancer sur ces différents édulcorants et conservateurs mais en même temps elle dit que cela ne justifie pas la révision des seuils admissibles dans l'alimentation.

Au vu de l'essor de l'agro-alimentaire, il est nécessaire de faire très attention à notre alimentation, il s'agit d'un problème structurel qui empire. Il se pose la question de ce que nous pouvons faire pour changer cette dynamique car il est très difficile pour l'être humain de changer tout seul. Il y a tout un marketing de l'agro-alimentaire qui nous rend addicts par rapport à tous ces produits.

Le sens de cette résolution est de dire qu'il faut recommencer à avoir du bon sens et ainsi avoir des produits plus sains, locaux si possible, qui respectent davantage la souveraineté alimentaire, qui redonnent du pouvoir aux petits paysans et qui limitent le sucre. Il explique que c'est aussi bon pour la planète car le système agro-alimentaire pour faire baisser le prix de production a étendu au monde entier la compétition sur la production agricole. Différentes régions se sont placées avec la libération de l'agriculture mondiale dans les années 1990, l'Asie pour le palmier à huile, l'Amérique du Sud pour le soja, ou la ceinture intertropicale africaine pour le cacao. Ces productions entrent dans la chaîne agro-alimentaire mondiale et entrent en compétition directe avec les productions locales.

Le président de séance demande ce que cela implique par rapport à la résolution.

M. Ruyschaert répond que les élu-e-s doivent montrer l'exemple pour lutter contre ces dynamiques structurelles. Pour cela, il propose d'avoir des repas locaux non transformés de saison qui s'inscrivent aussi dans l'objectif et dans la logique du Conseil administratif. La souveraineté alimentaire est demandée au niveau du Canton de Genève et la Ville de Genève travaille dessus. Donc l'idée est de refaire des circuits courts avec des repas locaux. Et pour les boissons fraîches sans additifs c'est un peu la même chose, il faut faire quelque chose qui dépasse l'agro-industrie.

Questions des commissaires

Une commissaire fait une remarque concernant la première invite pour laquelle il s'agit de repas avec des produits locaux et transformés. Elle indique qu'elle a plutôt l'impression que les repas confectionnés sont de saisons et plutôt locaux. En revanche, s'agissant de la deuxième invite concernant les boissons fraîches, à part l'eau du robinet qui est locale et sans additif, elle ne voit pas quelle autre boisson serait envisagée, le vin reste local car en général il provient de la Cave de Genève, il est avec alcool mais tout le monde a la liberté de consommer ou de ne pas consommer. Elle ne comprend pas la teneur des deux invites.

M. Ruyschaert répond que chacun a son opinion. L'idée est très claire, actuellement le choix des repas est au bon vouloir de la personne qui décide de l'achat. Pour répondre à la remarque d'une commissaire sur le fait qu'elle a trouvé les repas locaux et de saison, lui a pensé le contraire car il y avait des desserts à la framboise et ce n'était pas la saison.

Une commissaire répond que la framboise se congèle.

M. Ruyschaert explique que certes, elle se congèle mais qu'il faut quand même avoir du bon sens. En effet, il est possible d'avoir une appréciation différente sur le repas mangé. Néanmoins si cela ne figure pas dans un règlement, ce sera toujours au bon vouloir des personnes qui font les achats. Selon lui, les membres du Conseil municipal sont trop dépendants de situations externes et pas du tout d'une politique voulue du Conseil. Il rejoint difficilement une commissaire pour la première invite. Concernant la deuxième invite, M. Ruyschaert la rejoint beaucoup plus sur le fait qu'en effet, il y a de l'eau fraîche de saison, concernant le vin qu'il y a de temps en temps, c'est relativement réduit et assez correct. Il précise que l'esprit de cette résolution a été développé lorsque le précédent endroit était utilisé et où il y avait différentes boissons qui posaient des problèmes comme le Coca-Cola.

Sur la partie des additifs, il insiste sur le fait qu'il y a un réel problème sur la production viticole en général, qui malheureusement utilise beaucoup de produits phytosanitaires. Il s'agit d'un problème structurel par son mode de production.

Une commissaire remercie M. Ruyschaert de prendre acte de la santé des élu-e-s. Elle entend que la nourriture est un facteur de santé mais il serait alors possible de demander aux membres du Conseil municipal de ne pas fumer par exemple. Il y a plusieurs choses qui atteignent la santé de manière plus grave que l'alimentation comme le sommeil. Chacun a une responsabilité qui lui appartient sur sa santé ou autre, elle imagine que les membres du Conseil municipal doivent donner l'exemple mais fumer en fait partie, elle se demande donc à quel moment il faut s'arrêter.

M. Ruyschaert répond que le problème structurel est que les êtres humains sont devenus complètement dépendants de l'agro-industrie, il est important de montrer qu'il faut en sortir. Sur l'alimentation, il ne suit pas une commissaire car il y a un rapport direct entre le bien-être humain et la nourriture. Près d'un tiers des personnes sont en surpoids, non seulement ils perdent en moyenne deux ans de vie mais en plus la vie qu'ils mènent après 50 ans est de moindre qualité. C'est la même chose pour les personnes diabétiques. Pour les fumeur-euse-s c'est un peu différent, leur temps de vie est réduit mais il s'écoule à la fin. Par contre l'alimentation dégrade au fur et à mesure la vie des personnes.

Une commissaire répond que s'il faut aller jusqu'au bout, il faudrait faire du grammage car ce n'est peut-être pas bon pour la santé de se servir deux fois. Elle se pose la question de savoir jusqu'où il faut s'arrêter.

M. Ruyschaert explique que ce qu'il critique est le fait qu'il existe depuis 20-30 ans plein de produits que l'être humain n'a jamais absorbés et qui ne sont pas faits pour son microbiote, ce n'est pas une question de grammage car l'essentiel des personnes s'autorégulent. Il s'agit d'une addiction qui a été créée qui n'est pas saine pour les êtres humains.

Le commissaire remercie M. Ruyschaert pour sa présentation. Il comprend que M. Ruyschaert prêche pour un protectionnisme pur et dur et que toutes ces multinationales doivent se concentrer sur le local. Il se pose la question de savoir, à supposer que le Conseil municipal décide pour du local, quels sont les critères déterminants pour pouvoir dire que tel produit local est bon pour la santé. Cela dépasse de loin la commission de la Ville de Genève.

M. Ruyschaert répond qu'il y a un appel presque politique à une production locale et à une consommation locale, à développer si possible les circuits courts mais il y a eu une destruction du système alimentaire dans les années 1980 avec la libéralisation du système agricole. Tous les pays jusque dans les années 1980 se concentraient sur la souveraineté alimentaire de la population pour différentes raisons, en particulier parce que cela leur permettait politiquement de s'assurer l'alimentation de leur population s'il y avait une guerre ou une famine. Donc l'alimentation avait toujours été très territoriale.

Sur le deuxième sujet qui était de savoir s’il est possible de le faire, il répond que s’il y a la volonté de le faire alors il est possible de le faire. Si l’objectif est de vouloir tout faire, cela est peut-être difficile mais si la volonté est de dire que l’essentiel des produits doivent être GRTA, il y a déjà un label et c’est local. S’il est exigé que ce ne soit que des produits de saison c’est possible, peut-être avec quelques limites. Donc en fait il y a des critères assez faciles à mettre en place.

Une commissaire indique que le Conseil administratif établit des critères d’attribution dans le cas des prestataires que ce soit dans la gestion de la buvette pour les différents services qui sont voués au Conseil administratif et au Conseil municipal. Il y a des engagements de la Ville de Genève à travers l’Agenda 21 pour avoir des circuits courts, les critères sont perfectibles et ne suffisent sans doute pas mais il y a toute une série de critères dans l’attribution de ces prestations en Ville de Genève. Elle se demande si M. Ruyschaert remet en question cette commission de la Ville de Genève ou s’il la trouve trop faible.

M. Ruyschaert répond que les objets politiques viennent et s’ajoutent. Il a écrit un article dans *Le Temps* sur ce sujet dès 2017, il a fait une étude pour la Ville de Genève concernant cette politique alimentaire en 2020, ensuite il y a eu une charte en 2022. Selon lui, ce sont des objets qui se nourrissent mutuellement, il ne remet pas en question ce qui a été fait. Il y a différents sujets qui s’entrechoquent et se nourrissent mutuellement.

Une commissaire demande si avec les différentes actions ce n’est toujours pas suffisant. M. Ruyschaert répond que non, il pense que c’est l’échelon municipal par rapport à l’enjeu du Conseil administratif mais il y a des différences entre l’exécutif et le travail au Conseil municipal, ce ne sont pas les mêmes personnes.

Une commissaire explique qu’il s’agit quand même d’un organisme de la Ville de Genève, ils sont quand même soumis à certaines contraintes et certaines directives qui sont mises en place par la Ville, il y en a même certaines qui ont été votées. Elle se demande si M. Ruyschaert pense qu’un tel article a sa place dans le règlement du Conseil municipal.

M. Ruyschaert répond que oui.

Le président de séance indique qu’il s’agit d’une résolution et non d’un projet de délibération.

Une commissaire explique qu’il s’agit de la commission du règlement et que les membres de cette commission ne peuvent agir que sur le règlement. Elle se demande si cela signifierait qu’un article concernant la nourriture des membres du Conseil municipal figurerait dans le règlement.

M. Ruyschaert répond que oui.

Une commissaire pose une dernière question, elle demande si M. Ruyschaert connaît la part de domaines qui est bio aujourd'hui à Genève.

M. Ruyschaert pense qu'il y a environ 10%.

Une commissaire indique que cela a augmenté légèrement à Genève. Elle demande ainsi s'il est d'accord qu'il n'est pas possible de faire une généralité en parlant de production vinicole de manière générale et encore moins à Genève car M. Ruyschaert a fait un raccourci entre production vinicole qui est égale à l'agro-alimentaire, aux additifs.

M. Ruyschaert explique qu'elle n'a pas compris, il a dit que la production vinicole non bio a certains problèmes car structurellement la production non bio a besoin d'un peu plus de produits phytosanitaires et que c'est pour cela que la production vinicole bio est très difficile à faire. Cette production demande beaucoup plus de soins, elle est possible à faire mais est très délicate, elle demande beaucoup plus de main-d'œuvre et les rendements ne sont pas forcément au rendez-vous.

Un commissaire trouve que la résolution est rédigée de sorte à mélanger les enjeux écologiques du packaging des produits, la nécessité de préserver la santé humaine et qu'elle est très autocentrée sur non seulement les membres du Conseil municipal mais aussi celles et ceux qui siègent en commission. Il se demande si avec cette résolution, M. Ruyschaert veut préserver le microbiote de la population genevoise ou celui des membres du Conseil municipal. Selon lui, en commission du règlement, il est traité du règlement du Conseil municipal et un article comme celui présenté n'a rien à faire dans ce règlement. Il ajoute que M. Ruyschaert présente un objet qui le vise d'abord dans son confort alimentaire, il s'agit toujours de cette même idée que de s'immiscer jusqu'à l'assiette d'un membre du Conseil municipal en ce qu'il serait représentatif et devrait donner l'exemple à la population. Un commissaire n'est pas certain que le grand public ait connaissance de ce que les membres du Conseil municipal mangent et boivent lors des commissions et si cela l'intéresse puisque dans un esprit libéral, il considère que chacun doit pouvoir manger et boire ce qu'il souhaite. La séance de commission a une forme de bon sens qui prévaut, lorsqu'un repas est commandé, très souvent il l'est au goût de la présidence ou de la personne qui se propose de passer cette commande, il est contre l'idée de décider de ce que les membres du Conseil municipal boivent ou mangent.

Ensuite, il se pose une deuxième question qui est de savoir si M. Ruyschaert estime qu'il faut bannir le vin de toute commission car il évoque des boissons fraîches sans additifs en particulier, sans colorant, sans conservateur, sans sucre ajouté, sans alcool et locales.

M. Ruyschaert indique qu'effectivement c'est écrit «lors des séances de commission» mais cela peut être changé. Sur l'autre sujet, il répond que c'est

marqué sans alcool et local car les auteurs se sont dit que c'était ce qu'il y avait de mieux pour la santé mais en effet par rapport à l'objectif de cette résolution ce n'est pas central. Le sujet est vraiment les additifs agro-alimentaires consommés par les élu-e-s.

La commissaire d'Ensemble à gauche a une petite remarque par rapport aux invites. Elle pense que la santé des élu-e-s est importante, ce qu'elle entend par cette résolution est la bonne pratique, ils sont des exemples et elle comprend qu'il faut favoriser la proximité des produits et le fait de manger sainement permet d'encourager la population à le faire. Elle se pose la question de savoir ce qu'il se passera avec les prestataires avec lesquels il y a des engagements, s'il faut continuer de travailler avec eux tout en leur indiquant ce qui doit être respecté ou s'il faut faire appel à un autre système.

M. Ruyschaert répond que dans l'esprit de la résolution, il s'agit de soutenir le Conseil administratif en disant que le Conseil municipal en est aussi conscient et que ce que le Conseil administratif a choisi au niveau de la charte d'alimentation, le Conseil municipal le met en place également. La dernière chose à faire est de mettre les choses en porte-à-faux, demander au Conseil administratif de refaire quelque chose alors qu'il a déjà fait toute une démarche sur l'alimentation. Il y a toute une réflexion transversale d'alimentation, s'il y a des choses qui sont faisables ou pas, s'il y a des choses qui structurellement posent problème ou qui au contraire pourraient être rajoutées, c'est dans ce sens qu'il voit l'idée de résolution. En tant qu'élu-e-s, ils ont une réelle valeur politique qui n'est pas celle du Conseil administratif.

La commissaire d'Ensemble à gauche se questionne sur le fait de savoir s'il est possible d'étendre cette résolution pour que ce ne soit pas qu'en commission. Elle demande aussi pourquoi avoir choisi une résolution plutôt qu'une motion.

M. Ruyschaert répond que le groupe politique a pensé que c'était la voie à suivre.

Un commissaire explique que ce qui est soulevé dans la résolution R-292 est fondamental car c'est évident que beaucoup de personnes ne mangent pas bien. Par rapport à la problématique, ce que le Conseil administratif a édicté est que les président-e-s de commission cherchaient à soutenir le label GRTA, à trouver des solutions. Il faudrait réfléchir à cette problématique de commission car finalement ce sont seulement des commissions qui ont des séances de relevée qui peuvent consommer des choses, simplement comme il le lit c'est une résolution surtout soutenue par des élu-e-s verts qui dit de manger presque que des légumes ou des produits bruts et plus d'alcool. Il se demande ainsi si c'est vraiment ce qu'ils recherchent. Selon lui, la première invite signifie qu'il ne faudrait manger que du poisson, de la viande, des céréales en précisant que pour que ce soit des produits bruts, ils doivent juste être découpés, le pain est également un produit

transformé puisqu'il y a des additifs. La deuxième invite va dans le sens qu'il ne faut que de l'eau car l'alcool serait enlevé.

M. Ruyschaert répond que la première invite concerne tous ces additifs créés depuis 30 ou 40 ans, que ce soit pour la conservation ou les édulcorants. Il faut sortir de cette logique et essayer d'avoir ces produits qui ne sont pas transformés, c'est pour cela qu'il y a une parenthèse dans la résolution mais cette parenthèse peut partir. Pour les boissons, l'idée est d'avoir une boisson qui soit bonne pour la santé c'est-à-dire sans sucre. Il précise que l'essentiel de cette résolution était d'avoir des produits sans additifs.

Une commissaire explique qu'elle n'est pas sûre que ce soit du ressort de cette commission du règlement. Elle trouve que cette résolution s'insère loin dans la vie des gens car n'importe qui est libre de s'alimenter comme il le veut. Pour ce qui est de donner le bon exemple, elle pense que la Ville fait déjà de gros efforts pour fournir des repas équilibrés en séance avec relevée, elle ne voit ainsi pas très bien ce que la commission peut faire de plus avec cette résolution.

M. Ruyschaert répond qu'il faut voter pour montrer le signal que les membres du Conseil municipal sont concernés par ce sujet.

Une commissaire demande ce que cela apportera de plus si les membres de la commission du règlement signent cette résolution.

M. Ruyschaert ne sait pas quoi dire.

Un commissaire pose une première question qui est de savoir pourquoi ne pas avoir adressé directement une mission de prévention et pourquoi en rester aux membres du Conseil municipal et ne pas s'intéresser à la population. Il fait remarquer à M. Ruyschaert qu'il a répété que le vin n'est pas le centre de cette résolution, mais l'alcool est un additif, il fait des ravages dans le monde entier et il trouve qu'avec cette résolution, M. Ruyschaert explique que l'alcool n'est pas si important mais que les additifs oui. Il se pose ainsi la question de savoir ce qu'il en est de cette histoire d'alcool.

M. Ruyschaert répond sur le fait de ne pas avoir fait de campagne de sensibilisation au niveau général. Le problème est qu'il s'agit d'une attaque directe de l'agro-alimentaire, tandis que dans cette résolution, il est indiqué que les élu-e-s sont des exemples et qu'ensuite il est possible de sensibiliser après coup la population. Selon lui, tant qu'il n'y a pas de leadership, ce ne sera pas possible. Pour la deuxième question, il répond que l'alcool fait des ravages, que c'est vraiment la drogue européenne, il pourrait s'accrocher à cette idée qu'il ne faut absolument pas d'alcool. Ici le sujet fondamental sont les additifs qui n'ont rien à faire dans notre alimentation, et pas l'alcool. C'est pour cela qu'il ne s'accroche pas à l'autre sujet.

Le président de séance remercie M. Ruyschaert pour sa présentation.

Séance du 7 décembre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire et de M. Gionata Buzzini, secrétaire général

M^{me} Barbey-Chappuis n'a pas d'avis sur cette résolution.

M. Buzzini explique qu'étant donné que l'administration municipale et en l'occurrence le Service du Conseil municipal (SCM) s'occupe de l'organisation de ces repas, le Conseil administratif a pris au sérieux le contenu de cet acte. Des séances vont être organisées à l'interne avec des spécialistes de la question, notamment une personne de l'Agenda 21 qui s'occupe de questions d'alimentation.

M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du SCM, ajoute que ce dernier travaille avec beaucoup de petits traiteurs, de petites sociétés qui ne sont peut-être pas au clair concernant la charte d'alimentation qui a été faite par le Conseil administratif. Elle a un rendez-vous à la fois avec M. Sandino, qui est la personne responsable des réceptions au Palais Eynard, pour voir comment il traite les réceptions et les traiteurs, et à la fois avec le spécialiste de cette question sur la charte d'alimentation pour voir s'il est possible de faire quelque chose, une sensibilisation, des méthodes ou des indicateurs pour demander aux traiteurs à ce que ce soit GRTA par exemple.

Une commissaire se demande qui a la compétence pour régler les questions concernant cette buvette qui se retrouve au sein de l'Hôtel de Ville puisque ni l'exécutif ni le Bureau du Conseil municipal n'ont la compétence. Elle se demande comment cette buvette se retrouve à cet endroit.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est le Canton qui met à disposition la buvette.

La présidente se demande ce que signifie «met à disposition», elle se pose la question de savoir s'il faut accepter cette buvette ou pas, s'il est possible de demander à ce que les produits servis soient modifiés.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le choix est donné et chacun-e décide s'il veut prendre une boisson alcoolisée.

La présidente se pose la question de savoir quelle est la marge de manœuvre de l'exécutif, dans l'application de ce texte, pour décider que telle marchandise peut être servie ou non. M^{me} Barbey-Chappuis répond aucune.

Une commissaire se demande pourquoi tout le monde prend pour acquis le fait que ce soit totalement normal qu'un établissement vende de l'alcool au sein de l'Hôtel de Ville. Elle se demande ainsi s'il ne faut pas remettre en question cet acquis. Elle ne dit pas qu'il faut que cela cesse, mais elle se demande pourquoi ce serait si énorme de demander à cet établissement de fournir plus de boissons sans

alcool. Cela ne paraît pas choquant, cela n'a rien de propagandiste, la question n'est pas la consommation des personnes en dehors de l'endroit où ils siègent. Elle rappelle qu'il s'agit des membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et que c'est important.

M. Buzzini résume les propos. Il réitère que le Conseil administratif n'a pas de relation contractuelle avec la buvette, donc le Conseil administratif n'a pas de levier particulier pour imposer à la buvette de renoncer à servir telle ou telle boisson, d'élargir la palette des boissons offertes ou de valoriser une boisson plutôt qu'une autre. La relation contractuelle est entre le Canton et la buvette; or, dans la convention il est dit que le Canton met à disposition la buvette. Donc, si la Ville ne veut plus de buvette, elle n'est pas obligée de l'avoir à disposition, mais le Conseil administratif ou le Conseil municipal n'ont pas de levier pour influencer directement la buvette ou la contraindre à modifier sa carte.

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'il est possible de faire le parallèle avec ce qu'il est possible de faire en Ville de Genève. Lorsqu'il y a le lancement des appels à projets, il est exigé que des boissons non alcoolisées soient moins chères à la carte que les boissons alcoolisées pour faire en sorte que le prix ne soit pas un incitatif à la consommation d'alcool. Cela permet de laisser le libre choix à tout le monde, de promouvoir aussi les produits du terroir car Genève est un canton viticole et de permettre également d'avoir des boissons non alcoolisées qui sont moins chères que les boissons alcoolisées. Il s'agit d'un bon compromis qui fonctionne bien et qui permet de préserver la santé.

Une commissaire est d'accord avec le fait que les membres du Conseil municipal n'ont pas de lien direct avec le mandat de collaboration avec la buvette. Elle pense que si les personnes ne sont pas contentes des boissons proposées, chacun-e est libre de venir avec la boisson de son choix. La Suisse est un État qui n'est pas totalitaire et elle ne voit pas pourquoi le Conseil municipal imposerait quoi que ce soit au commerçant sachant qu'il y a à disposition des boissons non alcoolisées.

Le commissaire précise qu'il lui a été signalé qu'il y avait l'audition éventuelle de M. Gomez sur ce sujet avant de voter. Il demande également si les membres ont accepté de lier cet objet avec la motion M-1649.

M^{me} Roch-Pentucci répond que c'était dans le but d'entendre sur chaque objet un membre du Conseil administratif.

L'audition de M. Gomez est refusée à la majorité des membres présents, soit par 12 non (1 UDC, 2 LC, 2 PLR, 3 S, 3 Ve, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

Discussion, prises de position et vote

La présidente demande si les membres de la commission souhaitent voter, amender ou faire quelque chose de particulier ce soir.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose de voter. Il indique que concernant le quatrième considérant sur le fait que le Conseil municipal s'engage à s'assurer que les élu-e-s bénéficient lors des séances de commission d'une alimentation qui préserve leur santé, il y a un entre-soi insupportable. Concernant les propositions faites, avoir des repas constitués de produits locaux, de saison, non transformés, est quelque chose qui peut être vu en bonne intelligence avec la personne qui bénéficie du fait qu'on l'ait choisi lui et pas un autre en lui demandant de faire une offre, mais ce n'est pas le rôle de la commission de statuer là-dessus. Le Parti libéral-radical votera contre la proposition de M. Ruyschaert.

Un commissaire centriste indique qu'au nom du Centre, il y a trois problématiques qui ressortent de cette résolution. La première est la maladresse des considérants qui n'arrivent pas à faire comprendre la vision globale des auteurs, à enlever de l'esprit une volonté de certains des auteurs de vouloir imposer une vision. La deuxième problématique est liée aux invités 1 et 2 qui ont subi beaucoup de critiques. La troisième problématique est que la commission du règlement n'a pas selon lui la compétence pour régler ces problèmes. Pour ces trois points, le Centre votera contre.

Une commissaire Verte explique que son groupe refuse ce texte car il vise quelque chose qui n'est pas atteignable par le moyen de ce texte, ce n'est pas le bon endroit.

Une commissaire socialiste indique que M. Ruyschaert a des arguments auxquels elle peut adhérer sur l'ensemble de la société, sur les circuits courts, la consommation locale, lutter contre les additifs et les ravages de l'agro-alimentaire mais ce n'est pas parce que les membres du Conseil municipal mangent mieux que l'ensemble de la société va manger mieux, que la société va arrêter de détruire la planète et la nature. Donc le Parti socialiste refusera ce texte car de nouveau les problèmes de la planète ne vont pas se résoudre avec 80 personnes.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que les membres du Conseil municipal ont prêté serment de la destinée de la Ville de Genève et pas des membres et du microbiote de ses conseiller-ère-s municipaux. L'endroit est inadéquat et il faudrait traiter cela au plus vite et ne pas consacrer plus de temps au traitement du confort, du bien-être des membres du Municipal. Le Mouvement citoyens genevois refusera.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise qu'il est indécent que des membres du Conseil municipal veuillent contrôler le boire et manger de leurs collègues présents, actuels et futurs. Tous les membres du Conseil municipal

sont des élu-e-s du peuple et par définition démocratiquement libres de choisir ce qu'ils consomment pour s'alimenter et boire. Cette résolution prouve la tendance séculaire de la gauche ou de la prétendue gauche à dicter aux élu-e-s et au peuple ce qu'ils veulent gouverner et ce qu'ils veulent régler dans leur vie intime. Il est vrai que la nourriture, les boissons doivent être contrôlées quant à la santé du peuple mais ce n'est pas dans le cadre d'un parlement municipal, c'est plutôt au niveau fédéral voire cantonal. L'Union démocratique du centre ne votera pas cette résolution.

La résolution R-292 est refusée à l'unanimité des membres présents, soit par 12 non (1 UDC, 2 LC, 2 PLR, 3 S, 3 Ve, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).